

SRCE

Les coordinations et les partenariats pour leur mise en œuvre

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



SDAGE et programmes d'intervention des agences de l'eau

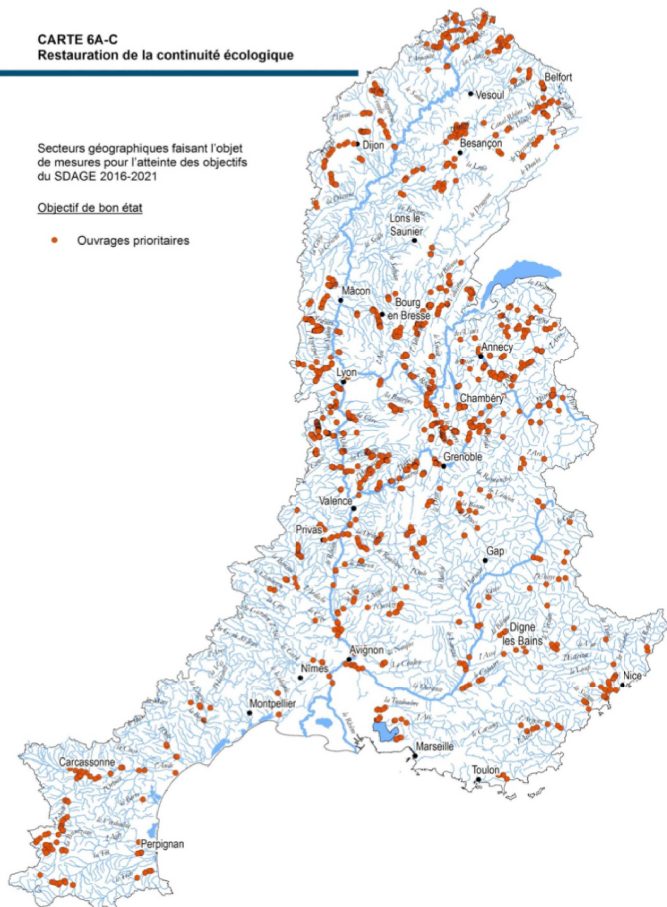
exemple RMC : «Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides» stratégie 2016-2021

CARTE 6A-C
Restauration de la continuité écologique

Secteurs géographiques faisant l'objet de mesures pour l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021

Objectif de bon état

- Ouvrages prioritaires



Causes de non-atteinte du bon état : morphologie (75%),
pesticides (49%), prélèvement-hydrologie (33%)

Préserver l'espace de bon fonctionnement (EBF)

Promouvoir des actions de restauration à objectifs multiples (bon état, inondation) -> GEMAPI

Préserver les zones humides (fonctions)

Restaurer 300 km de cours d'eau - morphologie

Restaurer la continuité écologique sur plus de 1300 ouvrages (liste 2 + Plagepomi)



Un lien renforcé avec :

- la gouvernance par bassin versant (OF4)
- la prévention des inondations (OF8)
- le changement climatique (OF0)

Les agences de l'eau et la BIODIVERSITÉ : une entrée ancienne par l'HABITAT



SDAGE



Eau et les milieux aquatiques



Atteinte du **bon état** des masses d'eau



Programmes de mesures des bassins

Préservation de la biodiversité **par la préservation/restauration d'habitats** favorables au développement des espèces aquatiques dont certaines sont remarquables et protégées (NAT 2000, ...)

2012 / AE = **1/3 du total des aides** Etat+EP pour la biodiversité (178 M€)

Exemple RMC depuis 2013 :

- **8 000 ha ZH** acquises ou restaurées
- **200 km CE** restaurés
- **400 ouvrages** rendus franchissables
- **414 M€ MA** 2013-2018

Partenariats privilégiés :

- contrats de bassin versant
- SAGE
- accords-cadre avec conservatoires, Fédération de pêche, chasse, EDF, CNR, etc.



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

TRAME VERTE
ET BLEUE

ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE

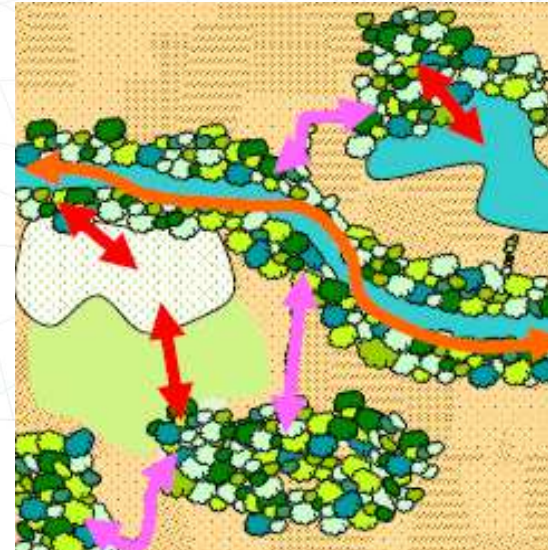
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

Les SRCE : Outils des régions au service de la biodiversité

Maintien et reconstitution d'un **réseau écologique** national pour la **circulation et la survie** des espèces animales et végétales.

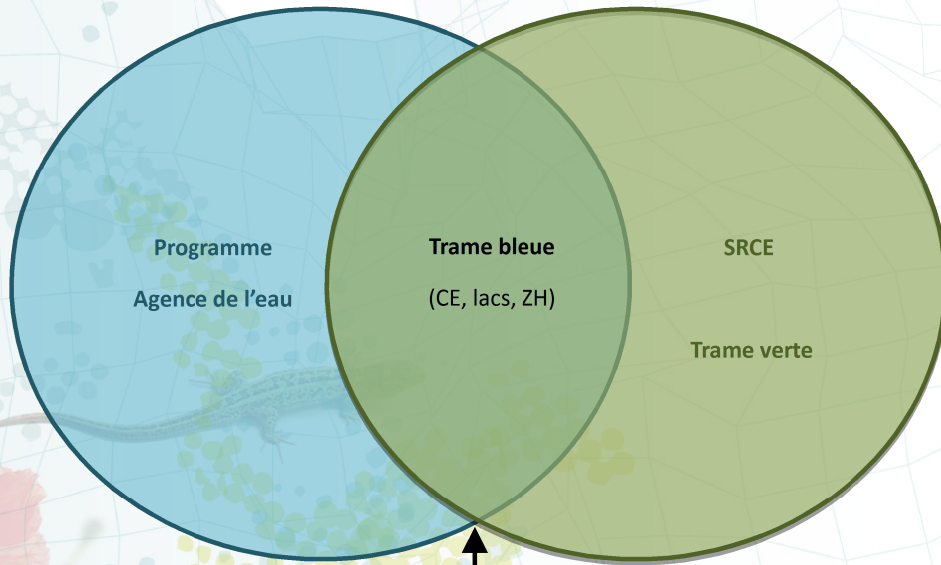
Trame verte et bleue : réseau écologique composé de réservoirs de biodiversités reliés entre eux par des corridors écologiques, avec une composante verte et une composante bleue indissociables.



Paysage : mosaïque d'habitats naturels variés

→ connectivité des différents milieux essentielle pour la circulation des espèces

Visibilité et intégration dans la **politique**
d'aménagement du territoire



Accords de complémentarité

et synergie sur :

Les politiques contractuelles territoriales

Un travail en commun sur :

- La restauration des zones humides
- La continuité écologique (listes communes)
- La restauration physique des cours d'eau

Identification des réseaux et partenaires privilégiés

(conservatoires d'espaces naturels, fédérations de pêche, etc.)

Synergie des financements

Exemple : Accord-cadre Région RA / Etat / Agence de l'eau

Déclinaison territoriale

Contrats « vert et bleu »

ou

Synergie dans les contrats de rivière

Analyse sur les bassins RMC

Des points forts

- Très bonne **collaboration** pour la conception des SRCE
- **Intégration des données SDAGE/PDM** pour la trame bleue (continuité, géomorphologie, EBF, ...)
- Cartographie – bonne **visibilité des enjeux** – bonne **appropriation de l'outil régional** par les collectivités

Mais ...

- Globalement **faible opérationnalité**, surtout des objectifs.
- Turbulences / **politiques régionales peu définies** ; faible effet de synergie des financements
- **Application sur les territoires en démarrage** ; des partenariats à rechercher encore

Perspectives : la loi biodiversité du 8 août 2016

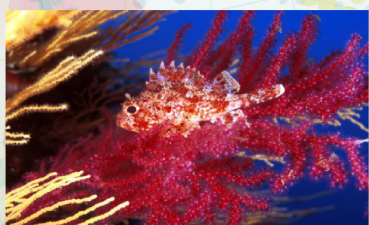
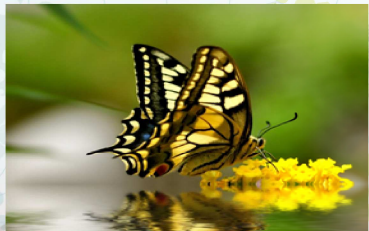
La région est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Les agences de l'eau :

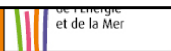
- gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques **et soutien des actions sur** le milieu marin et **la biodiversité**
- contribution à la connaissance, la protection et la préservation de la **biodiversité terrestre et marine** dans le cadre des stratégies nationales et régionales pour la biodiversité.

Premières orientations :

- les « initiatives 2016 des agences de l'eau en faveur de la biodiversité
- adaptation des programmes en 2017; 11^{ème} programmes construits dans ce sens.

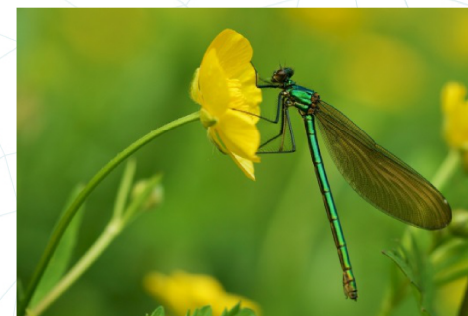


Les agences joueront pleinement leur rôle en mobilisant leur **savoir-faire** (capacité à nouer des partenariats, impulser des dynamiques de territoires avec les collectivités) et leurs **outils financiers**.



Les initiatives – exemple RMC (PROJET)

- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la loi pour la reconquête de la biodiversité
- Conforter la complémentarité avec les Régions et l'Etat dans le domaine de la biodiversité.
- Mise en œuvre des SDAGE des bassins Rhône Méditerranée et Corse , du PAMM et des SRCE



Des projets (travaux ou études) sur la reconquête en priorité de la biodiversité **des milieux aquatiques** (zones humides, cours d'eau, mer et littoral...).

Une prise en compte de la biodiversité terrestre ouverte aux **milieux secs** imbriqués dans des **mosaïques d'habitats humides ou utiles** à la **préservation de la ressource en eau**

Programme
Agence de l'eau

Trame bleue

SRCE

Trame verte



S 80% - 8 M€

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



autour des partenariats

Des outils pertinents pour la TB,
des ouvertures possibles pour la TV,
une dynamique en marche,
un savoir-faire des agences de l'eau
au service de la TVB et de la biodiversité



MERCI

